



CAMPUS DES MÉTIERS
SAINTE CROIX - SAINT EUVERTE
ORLÉANS

PROCESS INDUSTRIELS



Echéance code
RNCP 37398 au
13.04.28



TITRE PROFESSIONNEL Conducteur d'Installations et de Machines Automatisées



DURÉE
5 mois

560 heures formation /
140 heures entreprise



DATE
3 février 2025 -
4 juillet 2025



CERTIFICATION
Niveau 3 - BEP / CAP
Titre Professionnel du
Ministère du Travail



PRÉ-REQUIS
Savoir lire &
comprendre,
écrire et compter
avec expérience
industrielle souhaitée



QUALITÉS REQUISES
Organisation,
Rigueur, Polyvalence,
Esprit d'analyse,
Aptitude à travailler
en équipe



STATISTIQUE
10 candidats
Session 2024
Taux de réussite : 82%
Taux de satisfaction : 91%
(Source enquête
été 2024)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des professionnels capables de :

- **Acquérir les connaissances et compétences** permettant d'être en capacité de conduire des installations composées de machines automatisées de production, souvent équipées de robots, et de veiller au bon déroulement de la fabrication d'un produit
- Réaliser les réglages, gérer les éventuels aléas, et **assurer une production conforme** en qualité, quantité, coûts et dans les délais requis

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ **Modalités pédagogiques :**
Séance en groupe entier ; en présentiel ; TP en atelier
- ✓ **Modalités d'évaluations :**
Evaluation en Cours de Formation, épreuves d'examen en fin de formation avec mise en situation pratique devant jury. Possibilité de valider tout ou partie des compétences
- ✓ **Coût de la formation :**
Demandeur d'emploi : prise en charge par la Région Centre-Val de Loire
Salarié, autre situation : nous contacter (tarifs disponibles sur scse.fr/tarifs)

SUIVEZ-NOUS !



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

CCP 1

Préparer, lancer et arrêter une machine ou une installation de production automatisée équipée ou non de robots

CCP 2

Conduire une machine ou une installation de production automatisée, équipée, ou non, de robots

Les compétences attendues en fin de formation permettent au conducteur de machines automatisées de :

- Préparer et approvisionner le poste de travail et les équipements périphériques
- Démarrer, mettre en cadence et arrêter une machine ou une installation de production
- Proposer des améliorations techniques ou organisationnelles dans un secteur de production
- Surveiller et réaliser les opérations de production
- Contrôler les produits fabriqués
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage d'une machine ou d'une installation de production

Passerelle, équivalence et bénéfice d'unité de formation ou de blocs de compétences :
nous contacter pour étude précise du dossier

MÉTIER VISÉS

Conducteur de lignes ; Conducteur de machines ; Conducteur d'équipements ; Conducteur de machines automatisées ; Opérateur sur machine automatisée

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLE

- Titre Professionnel Technicien de Production Industrielle
- Titre Professionnel Technicien de Maintenance Industrielle

DATES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

prochaine session février 2026

NOTRE PROJET : OSEZ L'EXCELLENCE

- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Plateaux techniques adaptés et bien équipés
- ✓ Formateurs experts de leur domaine
- ✓ Formation accessible aux personnes en situation de handicap



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire, de l'Union européenne (l'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen) et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

CONTACTEZ-NOUS !

**Centre de Formation Continue
et par Apprentissage**
Sainte Croix - Saint Euverte
www.scse.fr

28 rue de l'Étalon
45000 ORLÉANS
02.38.52.27.09
sfc@scse.fr

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Réponse sous 2 mois à l'issue du processus complet de recrutement

ETAPE 1

Je participe à une réunion d'information collective

ETAPE 2

Je complète le dossier de candidature

ETAPE 3

Le coordinateur de la formation vérifie mes prérequis : je passe un test de positionnement et réalise un entretien conseil

ETAPE 4

Ma candidature est acceptée, j'intègre la formation



**Cofinancé par
l'Union européenne**

